

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 13 MAI 2019 À 20 HEURES

Présents : Françoise CHARLES, Anne-Marie THEVENET, Geneviève DELORME, Yannick TROTIGNON, Sylvie MARTINEAU, Véronique LEMOINE, Ludovic MIDOIR, Jean-Claude BODIN, Jean-Philippe BRAULT, Philippe OUDIN.

Absents excusés : Vincent GOUMIN, Jean-Marc POMMÉ

M. POMMÉ a donné pouvoir à M. MIDOIR

1 - Organisation du 14 juillet 2019

Le tir du feu d'artifice ne peut plus avoir lieu au plan d'eau compte tenu des règles de sécurité à respecter.

Madame le Maire propose d'organiser le 14 juillet à l'espace Beaumont et demande aux élus et aux responsables de la société musicale et des pompiers de réfléchir.

2 - Subvention pour les séjours linguistiques et sportifs

Monsieur le trésorier demande qu'une délibération soit prise tous les ans. Madame le Maire propose de reconduire les termes de la délibération du 29 janvier 2018 :

séjour linguistique : 50 % du montant à la charge des familles plafonné à 100 €

séjour sportif : 50 % du montant à la charge des familles plafonné à 100 €

Pour un même enfant une participation financière pour un séjour linguistique et un séjour sportif sera possible une seule fois pendant le cursus collège et une seule fois pendant le cursus lycée.

Le conseil municipal décide de reporter les subventions comme indiquées ci-dessus.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 11

3 -Décisions modificatives : budgets commune et Maison d'Odette

Suite à la mise en place du prélèvement à la source, il y a lieu de prévoir une décision modificative comme suit :

art 65888 : + 20 €

art 75888 : + 20 €

ces articles correspondent aux arrondis des versements mensuels.

Le conseil municipal accepte la décision modificative ci-dessus pour le budget principal et le budget annexe de la maison d'Odette.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 11

4 -Recomposition de l'organe délibérant de la communauté de communes Val de Cher Controis

Le conseil municipal adopte la recomposition de l'organe délibération comme indiqué dans la proposition de la communauté de Communes Val de Cher Controis.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 11

5 -Route européenne d'Artagnan

Dans le cadre de mise en place du premier grand itinéraire équestre européen « route européenne d'Artagnan » il y a lieu d'inscrire de nouveaux chemins au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées.

Le conseil municipal approuve les modifications proposées par le conseil départemental du Loir et Cher et demande l'inscription complémentaire au P.D.I.P.R de Loir et Cher des voies suivantes :

- rue de la Mornière : 270 mètres

- rue de la petite Mornière : 190 mètres

- chemin de la plaine Saint Martin : 80 mètres

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 11

6- Etablissement de la liste préparatoire des jurés d'assises 2020

Comme chaque année il y a lieu de procéder au tirage au sort d'électeurs pour composer la liste préparatoire des jurés d'assises 2020.

sont tirés au sort :

- page 9 - ligne 23 : DREUX épouse PICHON Frédérique

- page 23 – ligne 21 : PLAULT épouse BETHULEAU Claire – Anne

- page 5 – ligne 1 : BRIMBAULT épouse ANDRÉ Noëlla

Questions diverses

Demande de M. MIDOIR : Réouverture du gymnase

A l'unanimité, les élus demandent un courrier à la signature de M. Jean Luc BRAULT, Président de la Communauté de Communes Val de Cher Controis, validant la conformité de la structure de la toiture du bâtiment ainsi que des installations de gaz et d'électricité.

Par ailleurs, Madame Charles sollicitera l'avis de la Sous-Préfecture pour l'opportunité du passage d'une commission de sécurité aux fins de cette réouverture.